



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Prise en location de locaux provisoires sur le site de la base nautique de PLOBSHEIM

Rapport n° CP/2012/76

Service gestionnaire :

Service stratégie immobilière

Résumé :

Le Département se substituera à compter du 1er février 2012 à l'Union nautique de PLOBSHEIM pour la location des locaux provisoires propriété de la société Portakabin. Il est proposé d'approuver les conventions à passer avec cette dernière et avec l'UNAP dans le cadre de son relogement suite à la destruction accidentelle du club-house propriété du Département sur le site de la base nautique de PLOBSHEIM.

Suite au sinistre de janvier 2011 qui a détruit les locaux propriété du Département et utilisés par l'Union nautique de Plobsheim (UNAP) sur le site du plan d'eau, l'association est relogée dans des bâtiments modulaires provisoires dont le coût de location est pris en charge par son assurance en tant que locataire du bâtiment sinistré.

A partir du 1^{er} février 2012, cette location sera reprise par le Département dont l'assurance en tant que propriétaire prendra le relais.

Le contrat de location est annexé au présent rapport.

Le propriétaire est la société Portakabin et le loyer mensuel s'élève à 5 160 € HT pour 12 bâtiments d'une superficie totale de 248 m².

La durée du contrat est d'un an renouvelable par périodes mensuelles en cas de besoin.

Par ailleurs, il convient de conclure avec l'UNAP, une convention de mise à disposition gratuite des locaux en question sur la même durée.

Le projet de convention est également joint au présent rapport.

A l'issue de cette période, il est prévu que le Département, concessionnaire de l'Etat sur ce site et promoteur du projet « Tournant du Rhin », procède à l'acquisition de modulaires répondant aux besoins des utilisateurs et intégrant les principales fonctions de l'ancien club-house y compris la restauration.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve :

- le contrat de location de locaux provisoires de 248 m² par la société Portakabin sur le site de la base nautique de PLOBSHEIM dont le Département est concessionnaire

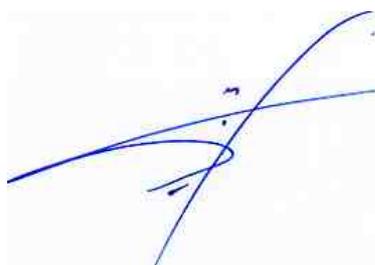
de l'Etat; le contrat entre en vigueur le 1er février 2012 pour une durée d'un an renouvelable par périodes mensuelles et le loyer mensuel s'élève à 5 160 € HT

- la convention de mise à disposition gratuite de ces locaux à l'Union nautique de PLOBSHEIM (UNAP).

Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer ce contrat et cette convention.

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL